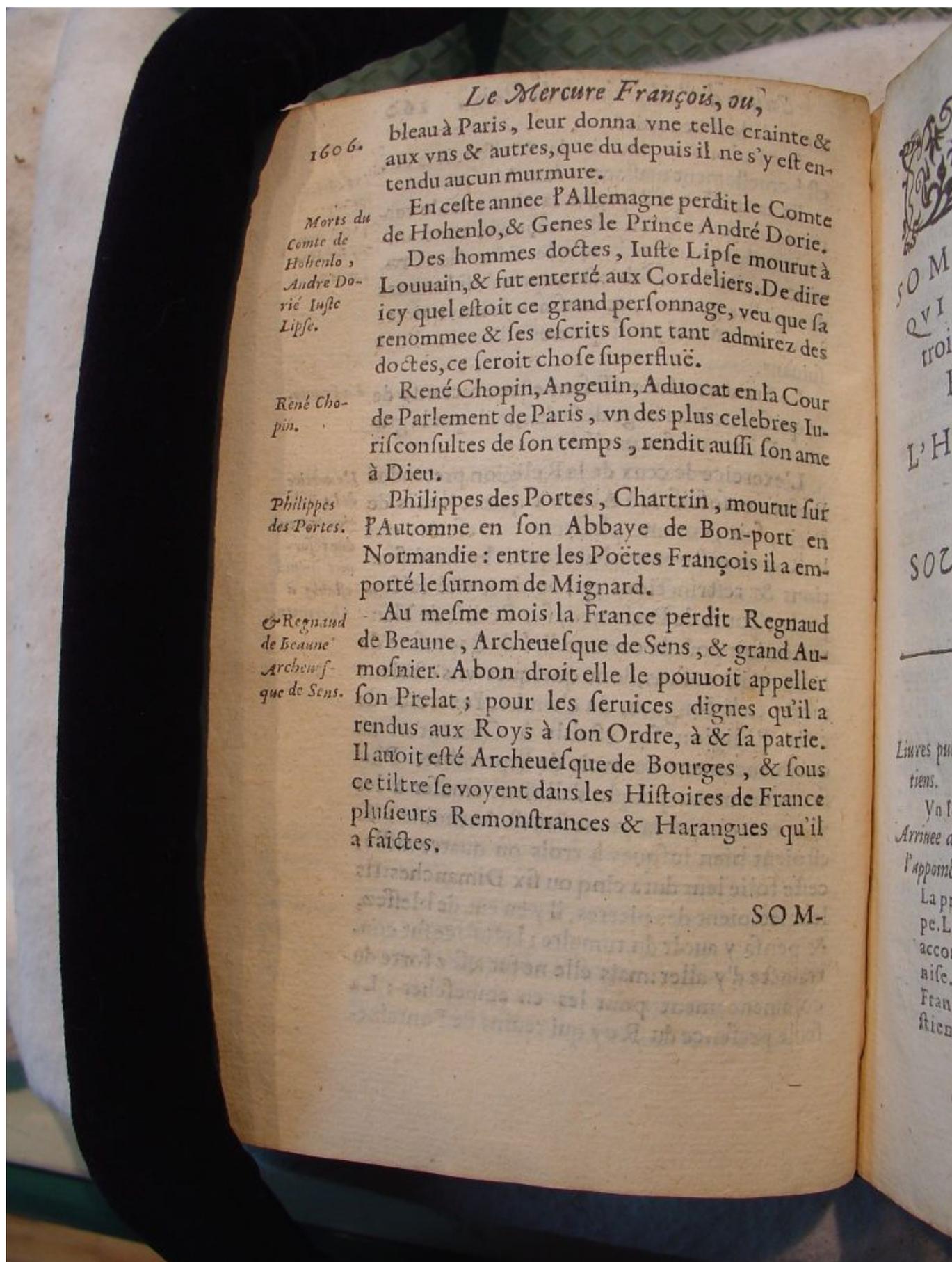
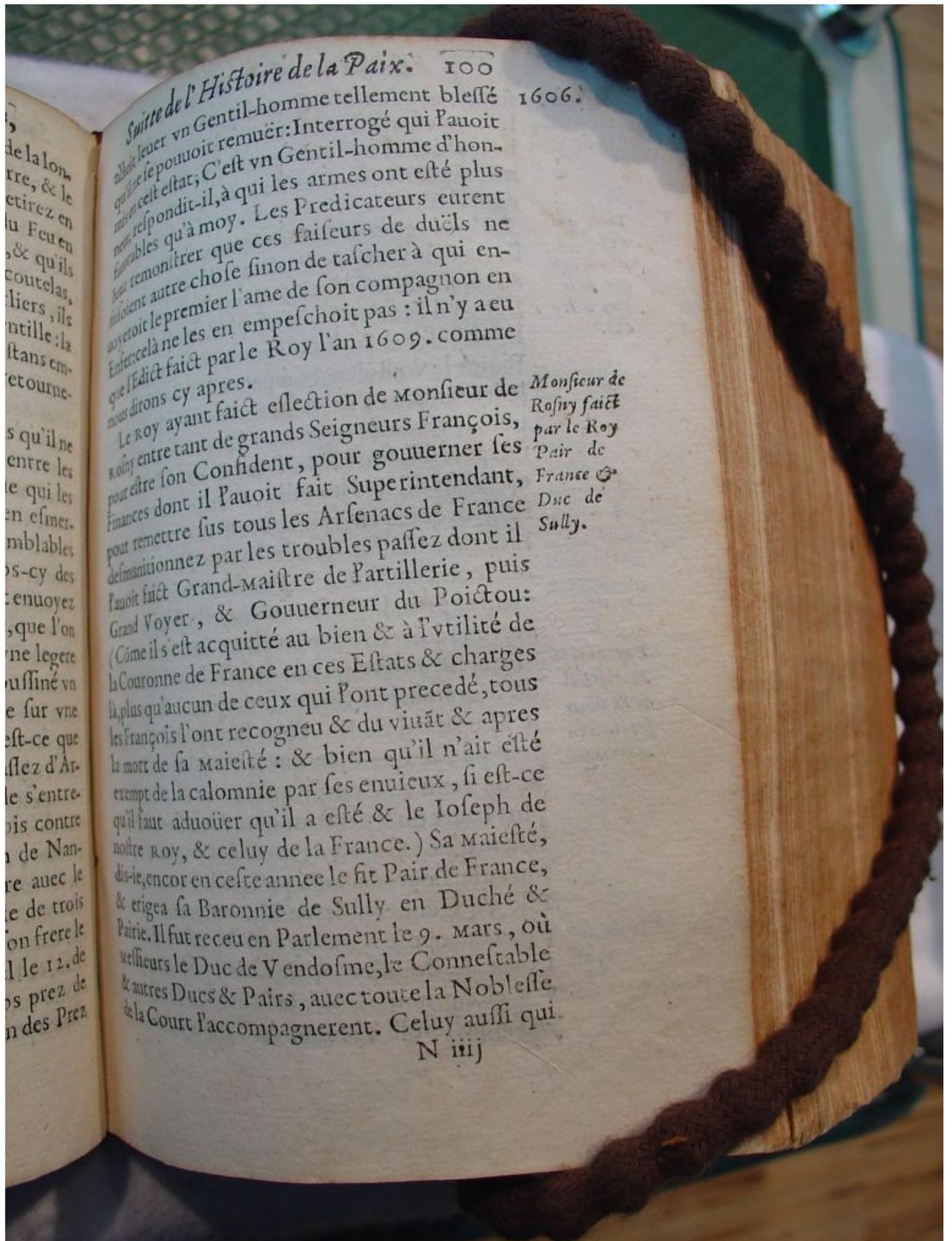


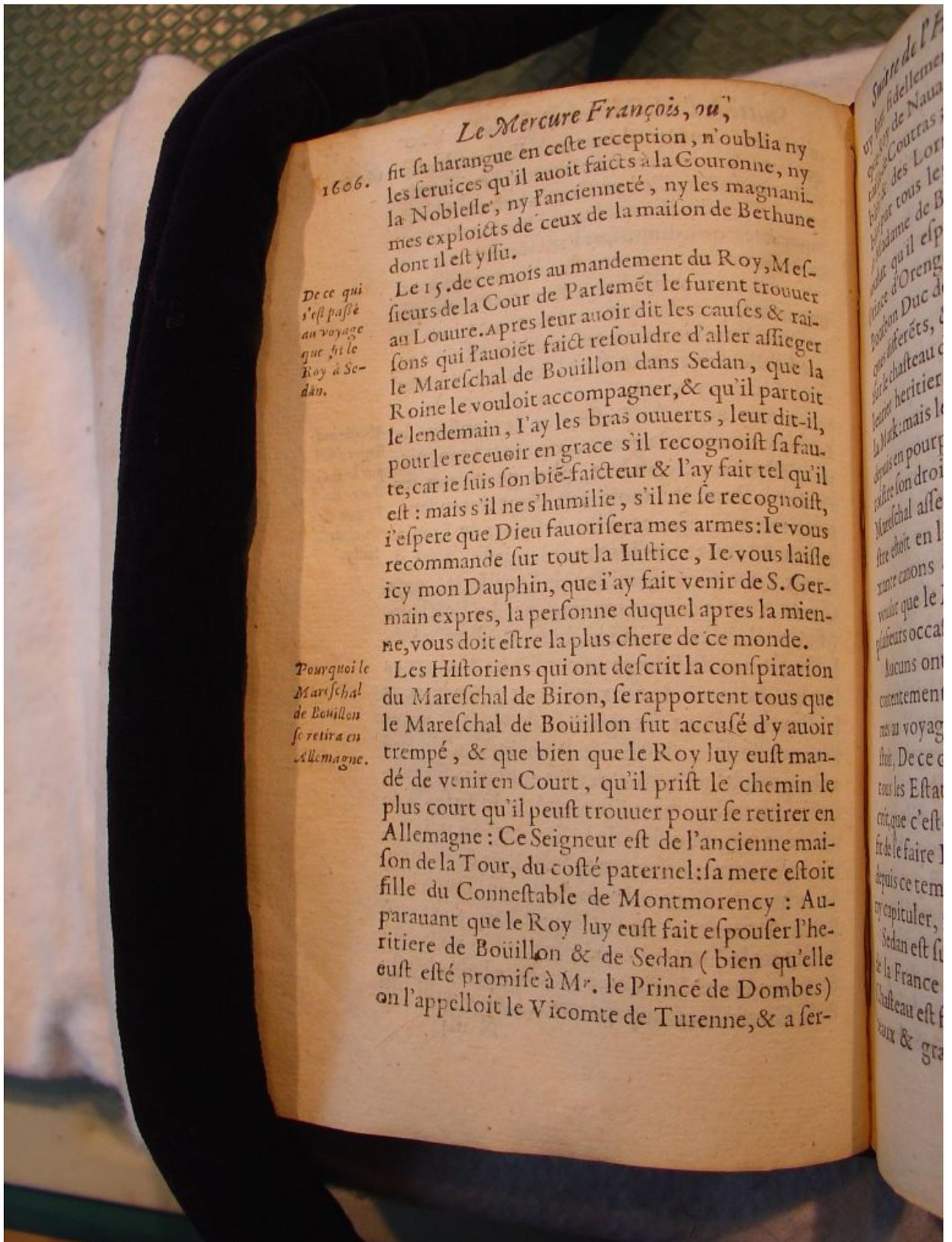
1606\_160v.jpg



1606\_100r.jpg



1606\_100v.jpg



*Le Mercure François, ou,*

1606. fit sa harangue en ceste reception, n'oublia ny les seruices qu'il auoit faitts à la Couronne, ny la Noblesse, ny l'ancienneté, ny les magnanimes exploicts de ceux de la maison de Bethune dont il est yssu.

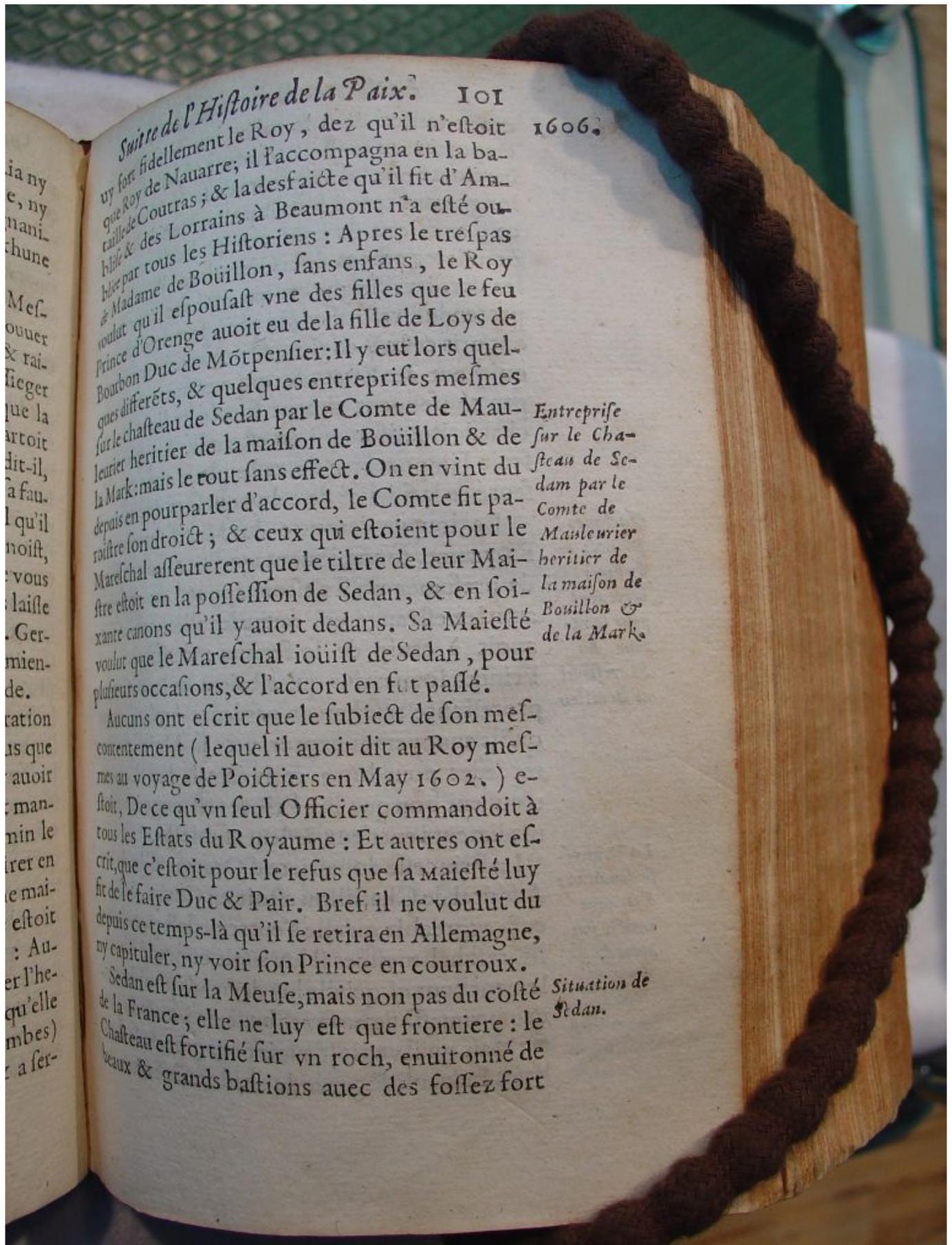
*De ce qui s'est passé au voyage que fit le Roy à Sedan.*

Le 15. de ce mois au mandement du Roy, Messieurs de la Cour de Parlemēt le furent trouuer au Louure. Apres leur auoir dit les causes & raisons qui l'auoiet faitt resouldre d'aller assieger le Mareschal de Bouillon dans Sedan, que la Roine le vouloit accompagner, & qu'il partoit le lendemain, l'ay les bras ouuerts, leur dit-il, pour le receuoir en grace s'il recognoist sa faute, car ie suis son biē-faicteur & l'ay fait tel qu'il est : mais s'il ne s'humilie, s'il ne se recognoist, j'espere que Dieu fauorifera mes armes: le vous recommande sur tout la Iustice, le vous laisse icy mon Dauphin, que i'ay fait venir de S. Germain expres, la personne duquel apres la mienne, vous doit estre la plus chere de ce monde.

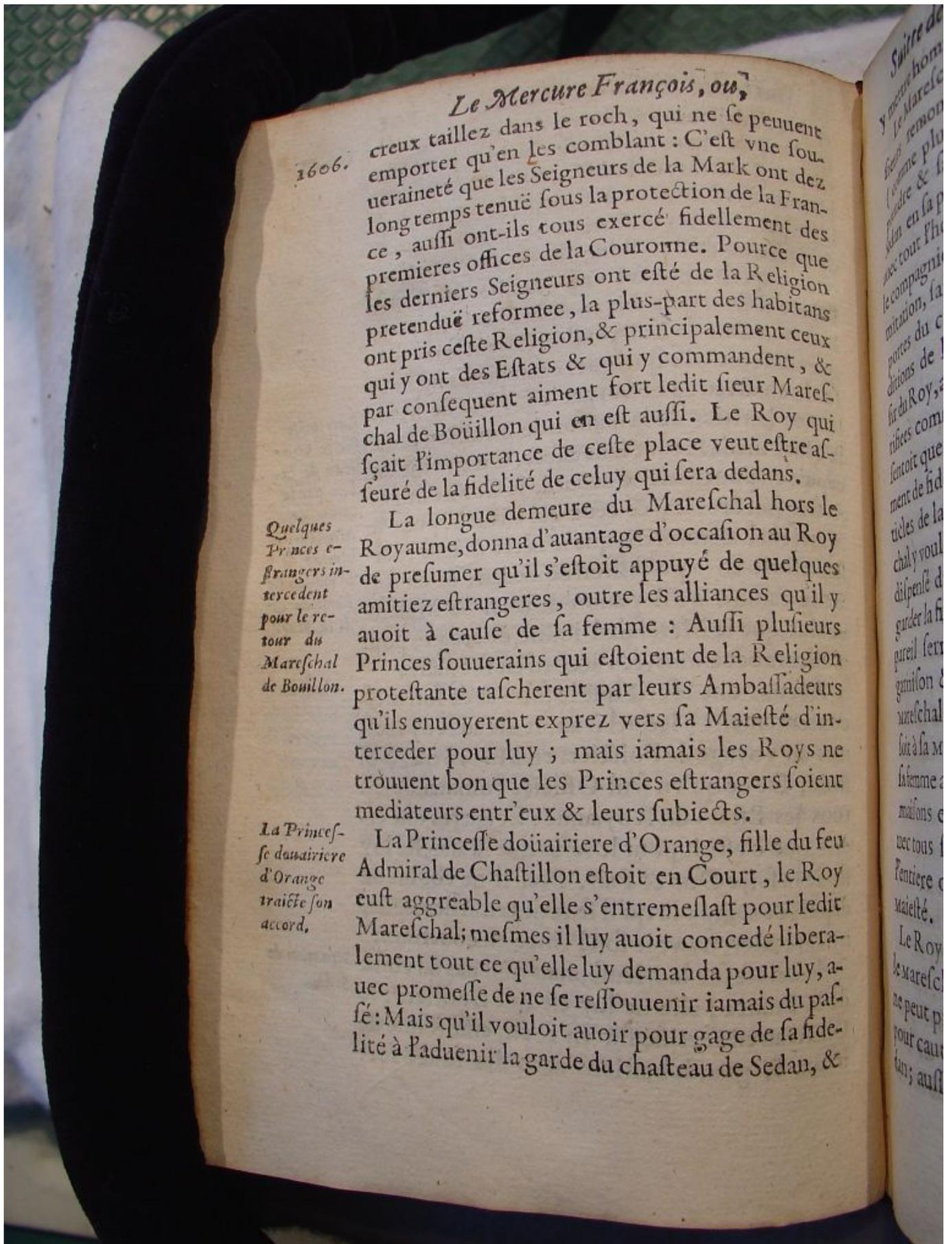
*Pourquoi le Mareschal de Bouillon se retira en Allemagne.*

Les Historiens qui ont descrit la conspiration du Mareschal de Biron, se rapportent tous que le Mareschal de Bouillon fut accusé d'y auoir trempé, & que bien que le Roy luy eust mandé de venir en Court, qu'il prist le chemin le plus court qu'il peust trouuer pour se retirer en Allemagne: Ce Seigneur est de l'ancienne maison de la Tour, du costé paternel: sa mere estoit fille du Connestable de Montmorency: Au parauant que le Roy luy eust fait espouser l'heritiere de Bouillon & de Sedan ( bien qu'elle eust esté promise à Mr. le Princé de Dombes) on l'appelloit le Vicomte de Turenne, & a ser-

1606\_101r.jpg



1606\_101v.jpg



1606. *Le Mercure François, ou,*  
creux taillez dans le roch, qui ne se peuuent  
emporter qu'en les comblant : C'est vne sou-  
ueraineté que les Seigneurs de la Mark ont dez  
long temps tenuë sous la protection de la Fran-  
ce, aussi ont-ils tous exercé fidellement des  
premieres offices de la Couronne. Pource que  
les derniers Seigneurs ont esté de la Religion  
pretenduë reformee, la plus-part des habitans  
ont pris ceste Religion, & principalement ceux  
qui y ont des Estats & qui y commandent, &  
par consequent aiment fort ledit sieur Mares-  
chal de Bouillon qui en est aussi. Le Roy qui  
sçait l'importance de ceste place veut estre as-  
seuré de la fidelité de celuy qui sera dedans.

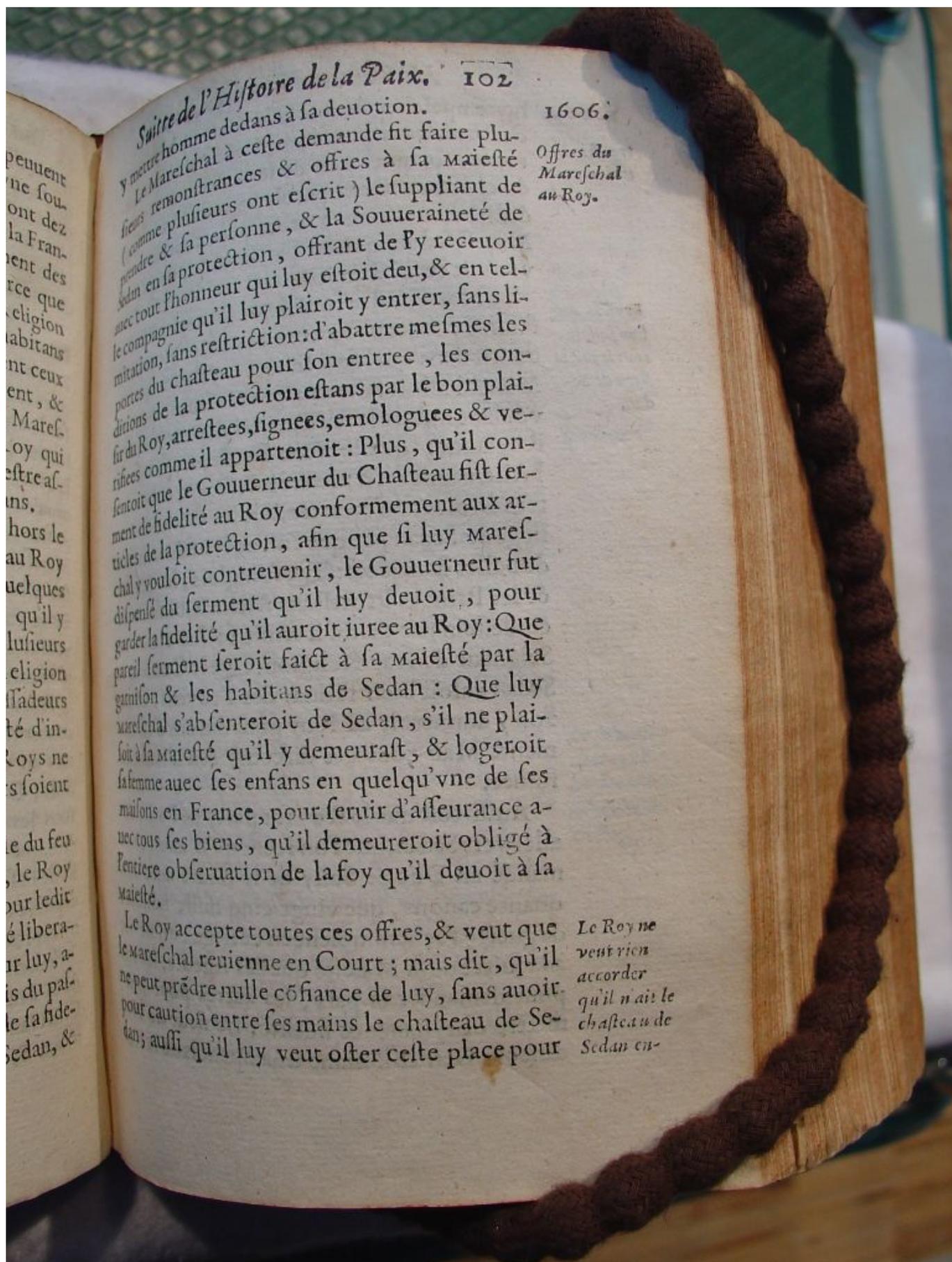
*Quelques  
Princes es-  
trangers in-  
tercedent  
pour le re-  
tour du  
Mareschal  
de Bouillon.*

La longue demeure du Mareschal hors le  
Royaume, donna d'avantage d'occasion au Roy  
de presumer qu'il s'estoit appuyé de quelques  
amitez estrangeres, outre les alliances qu'il y  
auoit à cause de sa femme : Aussi plusieurs  
Princes souuerains qui estoient de la Religion  
protestante tascherent par leurs Ambassadeurs  
qu'ils enuoyent exprez vers sa Maiesté d'in-  
terceder pour luy ; mais iamais les Roys ne  
trouuent bon que les Princes estrangers soient  
mediateurs entr'eux & leurs subiects.

*La Princes-  
se dauairiere  
d'Orange  
traicte son  
accord.*

La Princesse douairiere d'Orange, fille du feu  
Admiral de Chastillon estoit en Court, le Roy  
eust agreable qu'elle s'entremestast pour ledit  
Mareschal; mesmes il luy auoit concedé libera-  
lement tout ce qu'elle luy demanda pour luy, a-  
uec promesse de ne se ressouvenir iamais du pas-  
sé : Mais qu'il vouloit auoir pour gage de sa fide-  
lité à l'aduenir la garde du chasteau de Sedan, &

1606\_102r.jpg



*Suite de l'Histoire de la Paix.* 102

1606.

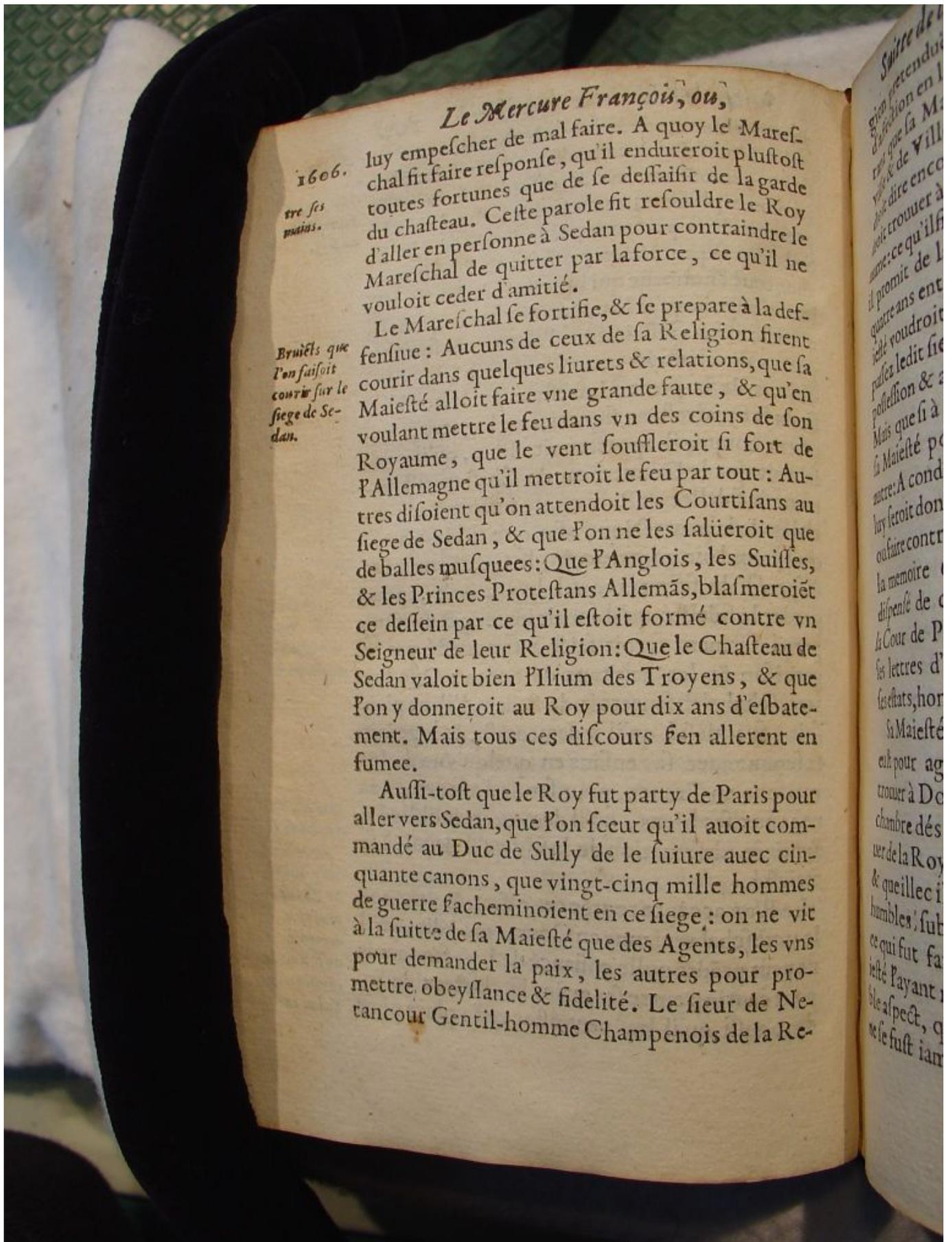
*Offres du  
Mareschal  
au Roy.*

Le Mareschal dedans à sa deuotion.  
Le Mareschal à ceste demande fit faire plu-  
sieurs remonstrances & offres à sa maiesté  
(comme plusieurs ont escrit) le suppliant de  
prendre & sa personne, & la Souueraineté de  
Sedan en sa protection, offrant de luy receuoir  
avec tout l'honneur qui luy estoit deu, & en tel-  
le compagnie qu'il luy plairoit y entrer, sans li-  
mitation, sans restriction: d'abatre mesmes les  
portes du chasteau pour son entree, les con-  
ditions de la protection estans par le bon plai-  
sir du Roy, arrestees, signees, emologues & ve-  
rifiees comme il appartenoit: Plus, qu'il con-  
fessoit que le Gouverneur du Chasteau fist ser-  
ment de fidelité au Roy conformement aux ar-  
ticles de la protection, afin que si luy mares-  
chal y vouloit contreuenir, le Gouverneur fut  
dispensé du serment qu'il luy deuoit, pour  
garder la fidelité qu'il auroit iuree au Roy: Que  
pareil serment seroit faict à sa maiesté par la  
garnison & les habitans de Sedan: Que luy  
mareschal s'absenteroit de Sedan, s'il ne plai-  
soit à sa maiesté qu'il y demeurast, & logeroit  
sa femme avec ses enfans en quelqu'une de ses  
maisons en France, pour seruir d'assurance a-  
vec tous ses biens, qu'il demeureroit obligé à  
la plus exacte obseruation de la foy qu'il deuoit à sa  
maiesté.

Le Roy accepte toutes ces offres, & veut que  
le mareschal reuienne en Court; mais dit, qu'il  
ne peut prendre nulle cōfiance de luy, sans auoir  
pour caution entre ses mains le chasteau de Se-  
dan; aussi qu'il luy veut oster ceste place pour

*Le Roy ne  
veut rien  
accorder  
qu'il n'ait le  
chasteau de  
Sedan en-*

1606\_102v.jpg

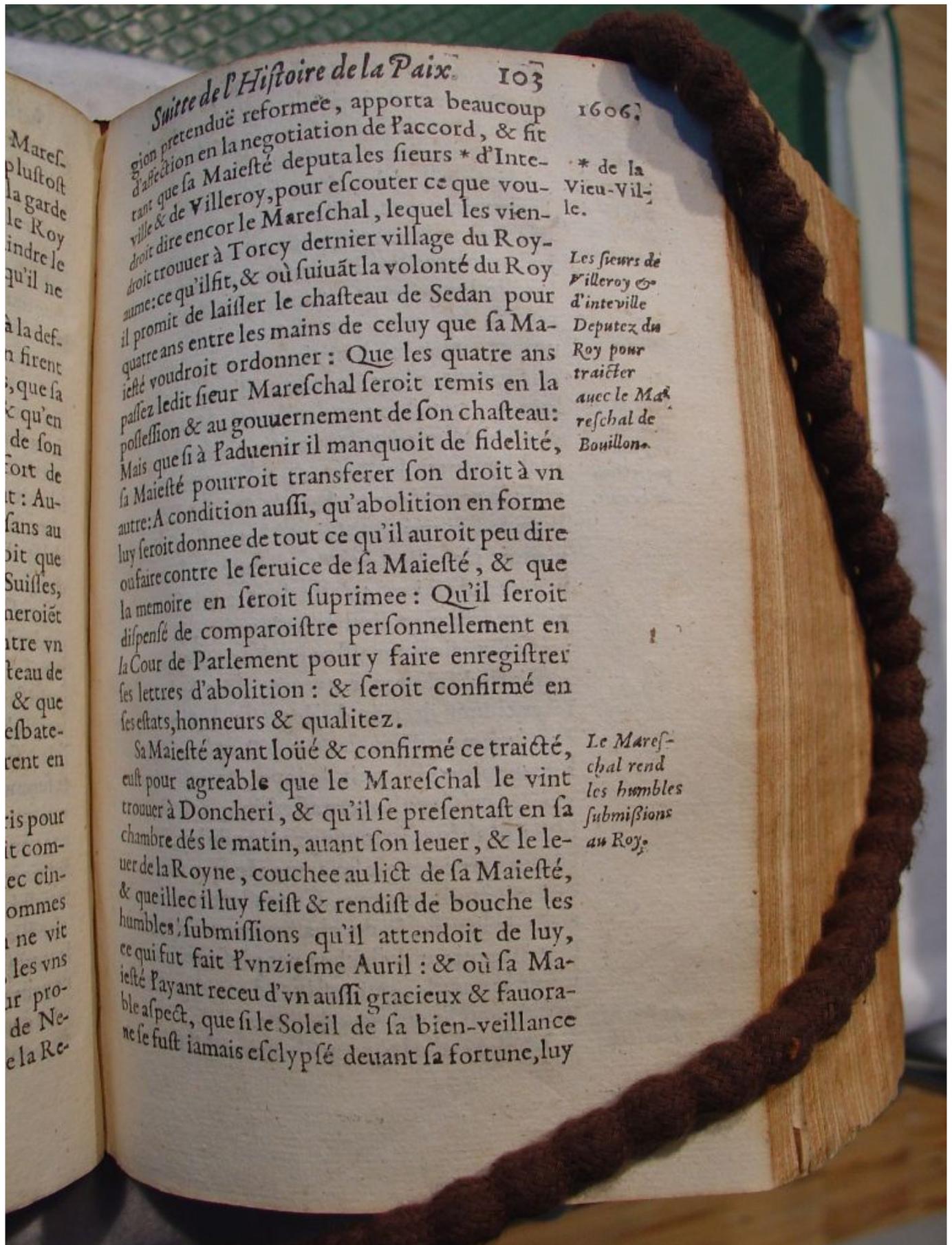


1606. *tre ses mains.*  
*Bruiels que l'on faisoit contre sur le siege de Sedan.*  
*Le Mercure François, ou,*  
luy empescher de mal faire. A quoy le Maref-  
chal fit faire response, qu'il endureroit plustost  
toutes fortunes que de se dessaisir de la garde  
du chasteau. Cette parole fit resouldre le Roy  
d'aller en personne à Sedan pour contraindre le  
Mareschal de quitter par la force, ce qu'il ne  
vouloit ceder d'amitié.

Le Marechal se fortifie, & se prepare à la def-  
fensive: Aucuns de ceux de sa Religion firent  
courir dans quelques liurets & relations, que sa  
Maiesté alloit faire vne grande faute, & qu'en  
voulant mettre le feu dans vn des coins de son  
Royaume, que le vent souffleroit si fort de  
l'Allemagne qu'il mettroit le feu par tout: Au-  
tres disoient qu'on attendoit les Courtisans au  
siede de Sedan, & que l'on ne les salueroit que  
de balles musquées: Que l'Anglois, les Suisses,  
& les Princes Protestans Allemãs, blasmeroiét  
ce dessein par ce qu'il estoit formé contre vn  
Seigneur de leur Religion: Que le Chasteau de  
Sedan valoit bien l'Ilium des Troyens, & que  
l'on y donneroit au Roy pour dix ans d'esbate-  
ment. Mais tous ces discours fen allerent en  
fume.

Aussi-tost que le Roy fut party de Paris pour  
aller vers Sedan, que l'on sceut qu'il auoit com-  
mandé au Duc de Sully de le suiure avec cin-  
quante canons, que vingt-cinq mille hommes  
de guerre s'acheminoient en ce siege: on ne vit  
à la fuitte de sa Maiesté que des Agents, les vns  
pour demander la paix, les autres pour pro-  
mettre obeyllance & fidelité. Le sieur de Ne-  
rancour Gentil-homme Champenois de la Re-

1606\_103r.jpg



*Suite de l'Histoire de la Paix.* 103

gion pretenduë reformée, apporta beaucoup  
 d'affection en la negociation de l'accord, & fit  
 tant que sa Maiesté deputa les sieurs \* d'Inte-  
 ville & de Villeroy, pour escouter ce que vou-  
 droit dire encor le Mareschal, lequel les vien-  
 droit trouver à Torcy dernier village du Roy-  
 aume: ce qu'il fit, & où suiua la volonté du Roy  
 il promit de laisser le chasteau de Sedan pour  
 quatre ans entre les mains de celuy que sa Ma-  
 iesté vouldroit ordonner: Que les quatre ans  
 passez ledit sieur Mareschal seroit remis en la  
 possession & au gouvernement de son chasteau:  
 Mais que si à l'aduenir il manquoit de fidelité,  
 sa Maiesté pourroit transferer son droit à vn  
 autre: A condition aussi, qu'abolition en forme  
 luy seroit donnee de tout ce qu'il auroit peu dire  
 ou faire contre le seruire de sa Maiesté, & que  
 la memoire en seroit suprimée: Qu'il seroit  
 dispensé de comparoistre personnellement en  
 la Cour de Parlement pour y faire enregistrer  
 ses lettres d'abolition: & seroit confirmé en  
 ses estats, honneurs & qualitez.

Sa Maiesté ayant loué & confirmé ce traicté,  
 eust pour agreable que le Mareschal le vint  
 trouver à Doncheri, & qu'il se presentast en sa  
 chambre dès le matin, auant son leuer, & le le-  
 uer de la Royne, couchee au liect de sa Maiesté,  
 & que illec il luy feist & rendist de bouche les  
 humbles submissions qu'il attendoit de luy,  
 ce qui fut fait l'vnziesme Avril: & où sa Ma-  
 iesté Payant receu d'vn aussi gracieux & fauora-  
 ble aspect, que si le Soleil de sa bien-veillance  
 ne se fust iamais esclipsé deuant sa fortune, luy

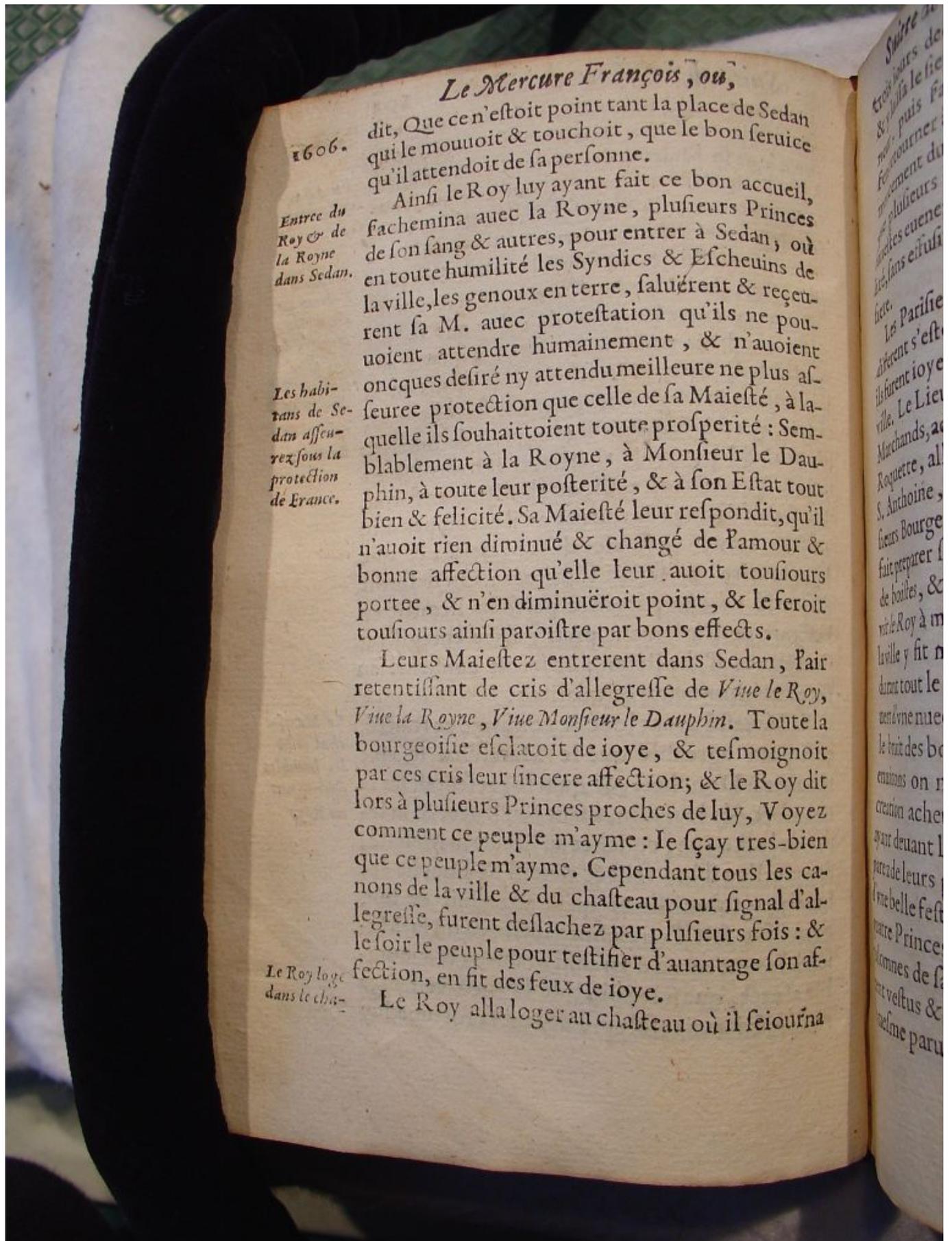
1606.

\* de la  
 Vieu-Vil-  
 le.

*Les sieurs de  
 Villeroy &  
 d'inteville  
 Deputez du  
 Roy pour  
 traicter  
 avec le Ma.  
 reschal de  
 Bouillon.*

*Le Mares-  
 chal rend  
 les humbles  
 submissions  
 au Roy.*

1606\_103v.jpg



1606.

Entree du  
Roy & de  
la Royne  
dans Sedan.

Les habi-  
tans de Se-  
dan assen-  
rez sous la  
protection  
de France.

Le Roy loge  
dans le chas-

### Le Mercure François, ou,

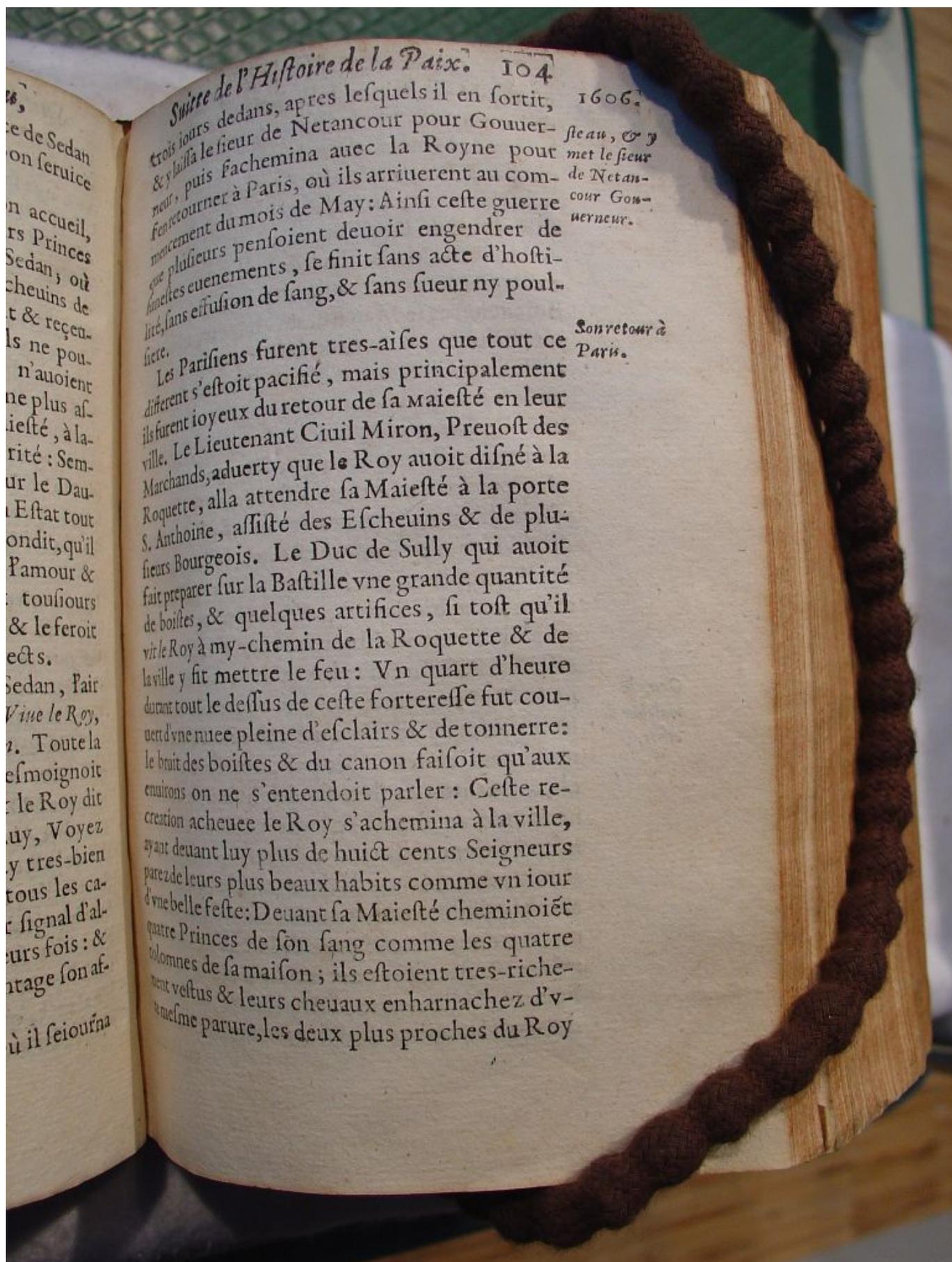
dit, Que ce n'estoit point tant la place de Sedan qui le mouuoit & touchoit, que le bon seruice qu'il attendoit de sa personne.

Ainsi le Roy luy ayant fait ce bon accueil, sachemina avec la Royne, plusieurs Princes de son sang & autres, pour entrer à Sedan, où en toute humilité les Syndics & Escheuins de la ville, les genoux en terre, saluèrent & reçurent sa M. avec protestation qu'ils ne pouuoient attendre humainement, & n'auoient oncques desiré ny attendu meilleure ne plus asseuree protection que celle de sa Maiesté, à laquelle ils souhaittoient toute prosperité: Semblablement à la Royne, à Monsieur le Dauphin, à toute leur posterité, & à son Estat tout bien & felicité. Sa Maiesté leur respondit, qu'il n'auoit rien diminué & changé de l'amour & bonne affection qu'elle leur auoit tousiours portee, & n'en diminueroit point, & le feroit tousiours ainsi paroistre par bons effects.

Leurs Maiestez entrerent dans Sedan, l'air retentissant de cris d'allegresse de *Vive le Roy, Vive la Royne, Vive Monsieur le Dauphin*. Toute la bourgeoisie esclatoit de ioye, & tesmoignoit par ces cris leur sincere affection; & le Roy dit lors à plusieurs Princes proches de luy, Voyez comment ce peuple m'ayme: Je sçay tres-bien que ce peuple m'ayme. Cependant tous les canons de la ville & du chasteau pour signal d'allegresse, furent deslachez par plusieurs fois: & le soir le peuple pour testifier d'auantage son affection, en fit des feux de ioye.

Le Roy alla loger au chasteau où il seiourna

1606\_104r.jpg



**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**